

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

<p>Date de convocation 12 février 2024</p>	<p>L'an 2024, Le 28 février à 18h00</p> <p>Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.</p>
<p>Nombre de conseillers</p> <p>En exercice : 09 Présents : 05 Votants : 06</p>	<p>Présents : Monsieur Michel BOUVIER - Président, Madame Odile ILTIS, Monsieur Bernard TURPIN, Monsieur Rémy SAINT- GERMAIN, Monsieur Albert CARRAZ</p>
<p>Objet Remboursement à la FOL- CADA de Montmélian de la prise en charge du CCAS au transport scolaire</p>	<p>Excusés et représentés par pouvoir : Madame Valérie LERGER pouvoir donné à Madame Odile ILTIS Excusées : Sandrine ARANDEL, Myriam MIGLIORINI, Valerie PERTIGA, Absente :</p>

Rapporteur : Madame Odile ILTIS – Vice –présidente

Il convient d'acter le remboursement d'un tiers de la facture du CADA-FOL - Antenne de Montmélian pour l'année scolaire 2023-2024 au CADA-SAVOIE de Montmélian d'un montant de 160 euros soit pour le CCAS 53,33 €

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration du CCAS, valide le remboursement à hauteur de 1/3 du montant de la facture du CADA soit 53,33€.

Votants : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
-------------	------------	----------------	----------



**Le Président
Michel BOUVIER**

